

Conditions générales de vente

CCI Nouvelle-Aquitaine

Date de dernière mise à jour des CGV : 23 mars 2023

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent aux prestations de services fournies par la Chambre de commerce et d'industrie de région Nouvelle-Aquitaine, 2, place de la Bourse - CS 91 942 - 33050 Bordeaux cedex

1. Objet

1.1. Les présentes CGV ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CCI Nouvelle-Aquitaine fournit des prestations de services comprenant, à titre non exhaustif, des prestations portant sur :

- des études, conseils, coaching, prospections commerciales, mise en relation, (« **Appui individuel** »)
- ou encore l'organisation, l'animation ou la contribution à des événements (ci-après désignés « **les Evènements** »), des formations, réunions d'information, séminaires, salons, rencontres d'affaires, rencontres d'acheteurs, (« **Actions collectives** »).

1.2. Les prestations de services de la CCI Nouvelle-Aquitaine s'adressent à des clients professionnels visant, notamment (liste non-exhaustive) : des entreprises, auto-entrepreneurs, organismes professionnels, clusters, syndicats, établissements consulaires, pôles de compétitivité, associations, etc. (« **Client(s)** »). Les Clients de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne peuvent donc pas se prévaloir des dispositions du Code de la consommation, en particulier du droit de rétractation.

2. Champ contractuel

2.1. Les présentes CGV sont complétées par les conditions particulières de vente, prévues dans les documents transmis par la CCI Nouvelle-Aquitaine aux Clients à titre d'offre commerciale (« **Conditions Particulières** ») constituées, selon la nature de la prestation assurée :

- Soit de la fiche produit ou du descriptif de la prestation et du bon de commande, pour l'Appui individuel,
- Soit du document de présentation de l'Evènement ou de la session (la plaquette) comprenant les conditions de participation et le bulletin d'inscription, pour les Actions collectives.

2.2. La signature du bon de commande/bulletin d'inscription par le Client emporte conclusion de la vente, acceptation pleine et entière et sans réserve des Conditions Particulières et adhésion aux présentes CGV. Le bon de commande/bulletin d'inscription, les CGV et les Conditions Particulières ainsi acceptées forment le contrat entre les parties (« **Contrat** »).

2.3. Les présentes CGV ainsi que les Conditions Particulières et le bon de commande/bulletin d'inscription signé expriment l'intégralité de l'accord entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et le Client. Les parties ne pourront donc se prévaloir d'aucun autre document, contrat ou échange antérieurs à la signature du bon de commande ou du bulletin d'inscription.

2.4. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les présentes CGV, les dispositions des Conditions Particulières priment.

2.5. En cas de contradiction avec tout document émis par le Client, notamment ses conditions générales d'achat, les présentes CGV et les Conditions Particulières priment.

2.6. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

2.7. La CCI Nouvelle-Aquitaine peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles, en vigueur, au jour de la signature du bulletin d'inscription ou du bon de commande.

2.8. Le Client reconnaît avoir sollicité et reçu toute l'information nécessaire et/ou complémentaire pour passer sa commande en toute connaissance de cause.

3. Prix

3.1. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises au sein du bon de commande/bulletin d'inscription. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la signature du Bon de commande/Bulletin d'inscription.

3.2. La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment avant la signature du bon de commande/bulletin d'inscription par le Client, sans préavis ou autre formalité. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur le bon de commande/le bulletin d'inscription signé par le Client.

3.3. Subventions éventuelles : Certaines prestations peuvent être éligibles à des subventions émanant d'organismes publics financeurs. Dans cette hypothèse, et nonobstant les dispositions ci-avant, les prix correspondant aux prestations de services éligibles aux aides financières (« **Aide(s) financière(s)** »), n'ont qu'une valeur indicative et sont établis sous réserve d'éligibilité du Client au dispositif.

3.4. Les prix des prestations de service ne comprennent pas les frais annexes engagés par le Client, notamment :

- les frais de transport ;
- les frais d'hébergement et de repas ;
- les assurances annulation, rapatriement, accident ;
- les assurances relatives aux pertes, vols, ou destruction de biens et colis de toute nature ;
- les frais d'acheminement de la documentation ;
- les frais d'expédition des échantillons ;
- les dépenses personnelles.

4. Commande

4.1. Afin de passer une commande, le Client transmet à la CCI Nouvelle-Aquitaine, selon la nature de la prestation, le bon de commande ou le bulletin d'inscription complété et signé.

4.2. Le Client atteste de l'exactitude des informations transmises à l'occasion de la commande.

4.3. La réception par la CCI Nouvelle-Aquitaine du bon de commande/bulletin d'inscription signé par le Client rend exigible le paiement de l'intégralité du prix correspondant à la prestation.

5. Modalités de paiement

5.1. Les paiements doivent être effectués en euros, à la date d'échéance renseignée sur la facture.

5.2. La facture est envoyée à l'adresse indiquée par le Client sur le bon de commande/bulletin d'inscription.

5.3. Le Client est tenu d'effectuer le paiement exclusivement par une des modalités suivantes :

- **soit par virement**, aux coordonnées du compte bancaire figurant sur la facture,
- **soit par chèque**, libellé à l'ordre de la CCI Nouvelle-Aquitaine, signé et présentant le montant total à payer.

Des intérêts de retard, correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal sont exigibles, de plein droit, le jour suivant la date limite de paiement, jusqu'à la date de mise en paiement en paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du paiement. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en application de l'article D.441-5 du code de commerce. L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard.

6. Exécution des commandes

6.1. La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de refuser une commande dans chacun des cas suivants :

- l'existence d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure du Client ;
- pour les prestations associées à un régime de subventions, lorsque le Client ne remplit pas les conditions d'éligibilité à l'Aide financière correspondant à la prestation considérée ;
- le Client n'a pas fourni les informations, documents ou éléments nécessaires à la CCI Nouvelle-Aquitaine pour la bonne exécution d'une prestation de service, ou n'a pas respecté une ou plusieurs des obligations qui étaient à sa charge.

6.2. La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de reporter une prestation de services, sans indemnité de quelque nature que ce soit au bénéfice du Client, notamment dans les cas suivants :

- le Client ne respecte pas ses engagements contractuels ;
- pour les prestations éligibles à une Aide financière, lorsque :
 - les conditions d'octroi de l'Aide financière ne sont pas ou plus réunies ;
 - le Client ne remplit pas ou plus les conditions d'éligibilité à l'Aide financière;
 - le Client fait l'objet d'une décision de retrait de l'Aide financière

La CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Action collective si le nombre d'inscrits n'atteint pas le nombre minimal de participants requis. En cas d'annulation par la CCI Nouvelle-Aquitaine, les sommes déjà versées par le Client lui seront remboursées. En cas de report de l'Action collective, les sommes déjà versées seront restituées au Client, dans le cas où il n'accepterait pas les nouvelles dates proposées.

6.3. Lorsque la participation d'un Client à une Action collective est soumise à la validation d'un partenaire, l'exécution de la prestation ne sera assurée par la CCI Nouvelle-Aquitaine qu'en cas d'accord dudit partenaire. A défaut, la prestation sera annulée par la CCI Nouvelle-Aquitaine, sans que cette annulation n'ouvre droit à une quelconque indemnité.

7. Retrait d'une Aide financière

Si la CCI Nouvelle-Aquitaine est contrainte d'annuler une prestation de services éligible à une Subvention du fait du retrait de l'Aide financière, celle-ci pourra conserver les sommes versées, par le Client, à due concurrence des dépenses externes déjà engagées, par elle, au titre de la prestation de service souscrite et objet de la décision de retrait de l'Aide financière. Le solde sera restitué au Client, sans que ce dernier ne puisse prétendre à aucune autre indemnité à quelque titre que ce soit.

8. Désinscription

8.1. Le Client peut se désinscrire d'une Action collective en adressant une demande de désinscription à la CCI Nouvelle-Aquitaine par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.2. Tous les frais engagés par la CCI Nouvelle-Aquitaine, ses partenaires ou fournisseurs éventuels jusqu'à la date de désinscription seront entièrement supportés par le Client sous la forme d'une retenue sur le prix figurant au bulletin d'inscription, comme suit :

- en cas de désinscription six (6) mois avant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue sur le prix figurant au bulletin d'inscription équivalant aux frais déjà engagés par la CCI Nouvelle-Aquitaine pour l'exécution de la prestation ;
- en cas de désinscription à une date comprise entre six (6) et trois (3) mois précédant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue de 50 % sur le prix mentionné au bulletin d'inscription et en tout état de cause, au moins équivalente, au montant des frais engagés par la CCI Nouvelle-Aquitaine pour l'exécution des prestations;
- en cas de désinscription dans les trois (3) mois précédant la date de début de l'Action collective, la CCI Nouvelle-Aquitaine appliquera une retenue de 100 % sur le prix mentionné au bulletin d'inscription.

8.3. La date de début de l'Action collective sera indiquée dans les Conditions Particulières.

8.4. La date de désinscription prise en compte pour définir le régime de retenue applicable est la date de l'avis de réception de la demande par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

8.5. En complément de la retenue sur le prix telle que détaillée ci-avant, la CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de faire supporter au Client les autres éventuelles sanctions appliquées par ses partenaires au titre de la désinscription et notamment, les pénalités de désinscription.

9. Force majeure

9.1. La responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1204 du code civil.

Pour l'application de cette clause, sera considéré comme constituant un cas de force majeure : un évènement échappant au contrôle d'une partie qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat.

9.2. Lorsque la CCI Nouvelle-Aquitaine est contrainte d'annuler une prestation de services pour cause de Force Majeure, celle-ci pourra conserver les sommes versées à concurrence des dépenses déjà engagées au titre de la prestation de services commandée. Le solde sera restitué au Client, sans aucune autre indemnité de quelque nature que ce soit.

10. Remboursement frais directs

Les frais directs engagés par le Client en lien avec sa commande (titres de transport, hébergement, assurances, etc.), ne sont, en aucune circonstance, pris en charge par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

11. Obligations des parties

11.1. Obligations de la CCI Nouvelle-Aquitaine

- 11.1.1. La CCI Nouvelle-Aquitaine s'engage à fournir tous les moyens humains adéquats et à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation.
- 11.1.2. Lors de l'exécution de la prestation, des conseillers de la CCI Nouvelle-Aquitaine peuvent être amenés à intervenir chez le Client ou à l'accompagner dans ses déplacements aux différents événements auxquels ils participent : ils restent alors, en toute circonstance, sous l'autorité hiérarchique et la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine.
- 11.1.3. La prestation est réalisée sur la base des informations et documents que le Client a transmis à la CCI Nouvelle-Aquitaine par écrit ou lors des entretiens (y compris téléphoniques) et échanges. Ils sont considérés comme exacts et sincères. Les recommandations formulées par la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre ou à l'issue de la prestation, correspondent à la situation de l'entreprise telle qu'elle a été décrite par le Client au moment des entretiens et échanges. La CCI Nouvelle-Aquitaine décline toute responsabilité en cas d'omission, d'insuffisance, d'inexactitude ou d'erreur concernant les informations ou les documents qui lui sont transmis par le Client.

11.2. Obligations du Client

- 11.2.1. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des engagements et obligations issus du Contrat, notamment il s'engage à régler le prix et à respecter les modalités de paiement mentionnées dans les présentes CGV et dans les Conditions Particulières.
- 11.2.2. Le Client s'engage à fournir à la CCI Nouvelle-Aquitaine tous les moyens utiles à l'exécution de la prestation de services. Il s'engage en particulier à indiquer nommément les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers de la CCI Nouvelle-Aquitaine, à honorer les rendez-vous et à fournir l'ensemble des informations et documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Le Client s'engage à utiliser les outils mis à sa disposition par la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la réalisation de la prestation, conformément aux conditions d'utilisation indiquées par la CCI Nouvelle-Aquitaine.
- 11.2.3. Le Client s'engage à fournir à la CCI Nouvelle-Aquitaine toutes les informations, les documents et les éléments requis afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse apprécier l'éligibilité du Client à ses prestations de services, et notamment aux prestations qui intègrent des Aides financières. Par ailleurs, le Client s'engage à informer la CCI Nouvelle-Aquitaine de tout changement de sa situation, susceptible d'avoir une incidence sur son éligibilité. À défaut, la CCI Nouvelle-Aquitaine sera fondée, à tout moment, à refuser, annuler, suspendre ou reporter l'exécution d'une prestation de services.
- 11.2.4. Si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux, le Client s'engage à fournir la logistique d'accueil requise.
- 11.2.5. Le Client s'engage à respecter le programme de participation à une Action collective, dès l'envoi de son bulletin d'inscription, ainsi que toutes les règles pouvant être imposées par l'organisateur.
- 11.2.6. Le Client s'engage à répondre aux questionnaires soumis par la CCI Nouvelle-Aquitaine à l'issue des prestations.
- 11.2.7. Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses personnels l'ensemble des règles de sécurité et de déontologie qui seront imposées au regard de la nature des prestations réalisées par la CCI Nouvelle-Aquitaine.
- 11.2.8. Le Client s'interdit formellement d'utiliser ou de redistribuer à des fins commerciales ou non commerciales les produits et les prestations ainsi que le savoir-faire de la CCI Nouvelle-

Aquitaine. De manière générale, le Client s'engage à ne pas concurrencer les prestations de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

12. Confidentialité

Les informations transmises par le Client à la CCI Nouvelle-Aquitaine sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le Client indiquera à la CCI Nouvelle-Aquitaine les informations et/ou les documents ayant un caractère confidentiel et ceux qui peuvent être remis aux partenaires potentiels. Les résultats des prestations réalisées (notamment les biens livrables) par la CCI Nouvelle-Aquitaine pour le compte du Client, sont strictement confidentiels. La CCI Nouvelle-Aquitaine s'engage à ne pas les diffuser sans l'accord exprès du Client.

13. Propriété intellectuelle

- 13.1. Les biens livrables relèvent de la législation française et internationale sur la propriété intellectuelle.
- 13.2. La vente d'un service comportant un livrable n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle appartenant à la CCI Nouvelle-Aquitaine au bénéfice du Client.
- 13.3. Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du contenu des biens livrables, faite en dehors de l'usage interne du Client destinataire de la prestation, est interdite sans le consentement exprès de la CCI Nouvelle-Aquitaine. À défaut, cela constituera un délit de contrefaçon. En cas de consentement donné par la CCI Nouvelle-Aquitaine aux fins de reproduction ou de représentation, le Client s'engage à respecter l'intégrité physique et intellectuelle de l'œuvre, en évitant toute adjonction, extraction, modification ou adaptation. Il s'engage également à citer la source sous la forme suivante :
« © CCI Nouvelle-Aquitaine, tous droits réservés. Toutes reproductions et représentations sont interdites ».

14. Modes de communication – Convention de preuve

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé, le Client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques (courriels) échangés avec la CCI Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'exécution du Contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

15. Responsabilité

- 15.1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la nature et de la destination des prestations proposées, de leurs modalités d'exécution, et s'assure de l'adéquation des prestations commandées à ses besoins ; il est seul responsable de ce choix, de telle sorte que la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne peut être recherchée à cet égard.
- 15.2. Compte tenu de l'obligation de moyen à la charge de la CCI Nouvelle-Aquitaine, sa responsabilité ne pourra être engagée que si la preuve de sa faute est rapportée. Elle ne peut être engagée pour des éléments contractuels ou extracontractuels ne relevant pas de la stricte exécution de ses obligations telles que figurant au Contrat.
- 15.3. Plus particulièrement, la CCI Nouvelle-Aquitaine ne saurait être tenue responsable de la mauvaise utilisation des informations par le Client, du fait (action, omission, manquement, etc.) d'un tiers, de la conformité et l'adéquation des prestations aux besoins du Client, du respect de la législation du pays où la prestation est effectuée, du nombre et de la qualité des rendez-vous obtenus dans le cadre d'une prestation, ainsi que, plus globalement, du résultat des prestations de mise en relation avec des tiers.

- 15.4.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée lorsque le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution du Contrat est imputable au Client ou qu'elle est liée à un cas de Force Majeure.
- 15.5.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne pourra, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas de dommage résultant d'un défaut de sécurité, d'un manquement déontologique, d'une faute ou d'une négligence de la part du Client.
- 15.6.** Les informations de nature réglementaire fournies au Client ont un caractère purement indicatif et n'ont pas valeur de conseil juridique. Ces informations n'ont pas vocation à fournir une réponse exhaustive et ne peuvent pas remplacer une consultation approfondie. En conséquence, elles ne peuvent engager la responsabilité de leur auteur ou de la CCI Nouvelle-Aquitaine, en raison de leur éventuelle imprécision ou inexactitude. La CCI Nouvelle-Aquitaine décline toute responsabilité quant à ces contenus.
- 15.7.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne répond, lorsque sa responsabilité est engagée, que des seuls dommages matériels directs, personnels et certains. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre à l'indemnisation de dommages indirects et immatériels, tels que, notamment, le préjudice d'exploitation, la perte de bénéfice, la perte de données, le préjudice commercial ou la perte de chance.
- 15.8.** En tout état de cause, dans le cas où la responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine serait retenue, l'indemnité à laquelle le Client pourrait prétendre est plafonnée au prix versé par ce dernier pour la fourniture de la prestation.
- 15.9.** Il est expressément convenu que le Client renonce à tout recours qu'il serait en droit d'engager tant contre la CCI Nouvelle-Aquitaine que contre ses assureurs, au titre des dommages autres que les dommages matériels directs, personnels et certains, d'un montant au maximum égal au prix de la prestation acquittée par le Client. En outre, le Client s'engage à obtenir pareille renonciation de la part de ses assureurs.

16. Matériel

- 16.1.** Pour honorer ses prestations, la CCI Nouvelle-Aquitaine peut être amenée à mettre à la disposition du Client, des matériels de toute nature (mobilier, outils technologiques, etc.).
- 16.2.** Pendant la durée d'utilisation des matériels mis à sa disposition, le Client en assume la responsabilité pleine et entière (perte, dommages, vols, etc.).
- 16.3.** La responsabilité de la CCI Nouvelle-Aquitaine ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage résultant d'une mauvaise utilisation des matériels par le Client.
- 16.4.** La mise à disposition du Client des matériels ne comporte pas un transfert de propriété ; le Client est tenu de les restituer à la fin de l'exécution des prestations.
- 16.5.** En cas d'impossibilité de restituer les matériels dans leur état d'origine, le Client s'engage à les rembourser et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la CCI Nouvelle-Aquitaine ou autre partie pourrait prétendre.

17. Référence commerciale

Le Client autorise la CCI Nouvelle-Aquitaine à reproduire ses marque et logo, à titre exclusivement de référence commerciale sans aucune contrepartie financière.

18. Assurances

- 18.1.** La CCI Nouvelle-Aquitaine ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels des Clients à l'occasion des prestations assurées par la CCI Nouvelle-Aquitaine. Le Client est tenu de souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet (hormis l'assurance obligatoire souscrite avec les visas).
- 18.2.** Le Client s'engage à souscrire, auprès de toute compagnie de son choix notoirement solvable, une police d'assurance garantissant ses propres dommages, ainsi que sa responsabilité civile afin de couvrir tous les dommages matériels, corporels et/ou immatériels susceptibles d'être causés directement ou indirectement à la CCI Nouvelle-Aquitaine et/ou aux tiers, ainsi que tous risques spéciaux liés à son activité, pour toute la durée d'une prestation de services.
- 18.3.** Les évènements et limites de garantie seront indiqués sur l'attestation d'assurance et devront être au moins équivalents aux montants de garantie pratiqués par les usages de la profession du Client.
- 18.4.** En aucun cas, le Client ne pourra invoquer l'existence des polices d'assurance, une insuffisance de couverture ou encore des franchises ou les exclusions, ou plus généralement une difficulté quelconque qui pourrait lui être opposée par l'assureur en cas de sinistre pour obtenir une indemnisation de ses dommages de la part de la CCI Nouvelle-Aquitaine ou une limitation de sa responsabilité dans ses relations avec la CCI Nouvelle-Aquitaine.

19. Fin du Contrat

- 19.1.** En cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par le Client, la CCI Nouvelle-Aquitaine pourra mettre fin au Contrat avec effet immédiat, cinq (5) jours calendaires après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la CCI Nouvelle-Aquitaine pourrait prétendre La fin du Contrat qui en résulte ne donne lieu à aucun remboursement ou indemnisation au profit du Client.
- 19.2.** Le fait pour la CCI Nouvelle-Aquitaine de tolérer une situation ne saurait être interprétée comme une renonciation à faire valoir ses droits.

20. Indépendance des parties

- 20.1.** Le Client et la CCI Nouvelle-Aquitaine reconnaissent agir chacun pour leur propre compte.
- 20.2.** Le Contrat formé entre les parties sur la base de ces CGV ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par le Client à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

21. Cession

Les commandes passées en vertu des présentes CGV ne pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle, de la part du Client, à titre onéreux ou gracieux, sans l'accord écrit et préalable de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

22. Droit applicable

Toutes les contestations relatives aux ventes de services conclues par la CCI Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, des Conditions Particulières et des autres documents contractuels entre les parties sont régies par la loi française.

23. Traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées par la CCI Nouvelle-Aquitaine pour l'exécution de la prestation assurée au bénéfice du Client font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel conformément au règlement européen du 27 avril 2016 Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGDP » et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

La base légale du traitement repose sur

- L'exécution d'un contrat qui lie la CCI Nouvelle-Aquitaine à un Client, partenaire ou fournisseur.
- Le consentement du Client ou du prospect
- L'intérêt légitime de la CCI Nouvelle-Aquitaine, ou de celui d'un tiers, qui justifie le traitement.
- Les obligations légales et réglementaires mises à la charge de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

23.1. Données à caractère personnel collectées

Lors de la signature du bon de commande/bulletin d'inscription par le Client les données à caractère personnel et informations collectées sont les suivantes :

- civilité ;
- Noms et prénoms ;
- adresse postale professionnelle ;
- adresse électronique professionnelle ;
- numéro de téléphone professionnel ;
- fonction ;
- coordonnées bancaires professionnelles, le cas échéant.

23.2. Finalités

Les données à caractère personnel et informations collectées sont nécessaires à l'exécution des prestations, à la gestion de la relation client, à la prospection et permettent :

- d'effectuer les opérations relatives au traitement de la commande (exécution des prestations, suivi, facturation, recouvrement) ;
- d'exécuter les Actions collectives, ou d'Appui individuel ;
- d'organiser des missions d'affaires et de prospection en France ou à l'international ;
- d'adresser des propositions commerciales par courrier électronique, téléphone ou voie postale au Client concernant les services ou événements susceptibles de l'intéresser émanant de la CCI Nouvelle-Aquitaine, des autres CCI territoriales de Nouvelle-Aquitaine, de ses partenaires ou de ses clients ;
- de justifier des actions réalisées par la CCI Nouvelle-Aquitaine auprès des financeurs publics ;
- d'adresser des invitations à des événements ou à des réunions d'information organisés par la CCI Nouvelle-Aquitaine, les CCI Territoriales de Nouvelles-Aquitaines, ses partenaires ou ses clients ;
- de proposer des rencontres d'affaires, des ateliers, des salons, des prestations spécifiques ;
- d'adresser des newsletters ;
- de dresser un historique des commandes ;
- de réaliser des études économiques, des enquêtes ou encore des sondages ;
- de réaliser des statistiques commerciales et d'améliorer ses services ;
- d'envoyer un questionnaire de satisfaction.

23.4 Durée de conservation des Données

Les informations et données à caractère personnel des Clients sont conservées conformément aux obligations légales et réglementaires de conservation notamment l'instruction DPACI/RES/2005/017 du 26 décembre 2005 pour les archives des CCI et leurs services gérés. Les durées de conservation des données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, à savoir pendant toute la durée d'exécution du Contrat, augmentée des délais de prescription légale. S'agissant des activités de prospection, la CCI Nouvelle-Aquitaine conserve dans ses systèmes informatiques l'ensemble des données collectées pour une durée de trois ans à partir de la livraison de la prestation ou à compter du moment où la personne a interagi avec la CCI.

Les données relatives à la facturation sont conservées pendant une durée de 10 ans.

23.5 Destinataires des données à caractère personnel

Les destinataires des données à caractère personnel collectées sont la CCI Nouvelle-Aquitaine, en sa qualité de responsable de traitement, les CCI territoriales de Nouvelle-Aquitaine associées à l'exécution des prestations le cas échéant, les organismes financeurs (notamment, Région Nouvelle-Aquitaine, BPI France, Opérateurs de compétences) dans le cadre de prestations objet d'une Aide financière, les partenaire(s), le cas échéant, les sous-traitants et prestataires chargés de la gestion des logiciels de suivi et de gestion de la relation client, marketing (CRM) et de prospection commerciale. Dans le cadre des prestations d'appui à l'international, les données Clients sont enregistrées dans le logiciel de gestion de la relation client mutualisé avec Business France dans le cadre de la Team France Export.

Certaines données à caractère personnel peuvent être adressées à des partenaires ou à des autorités légalement habilitées pour satisfaire aux obligations légales, réglementaires ou conventionnelles, liées à la délivrance de prestations spécifiques au bénéfice des Clients, ainsi que les prestataires intervenant dans le cadre des diagnostics, formations et autres prestations d'accompagnement individuelles ou collectives.

Dans le cadre de l'exécution des prestations impliquant une mise en relation, et avec l'accord du Client, les données à caractère personnel sont communiquées au(x) entreprise(s) ciblées pour la mise en relation.

23.6 Droit des Clients

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au règlement européen n°2016-679 relatif à la protection des données personnelles (ci-après désigné le « Règlement »), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité sur les données qui le concernent ainsi qu'un droit de limitation du traitement, dans les conditions prévues au RGPD

- **Droit d'accès** : Le Client dispose d'un droit d'accès aux données collectées le concernant.
- **Droit de rectification** : Le Client a le droit d'obtenir la rectification des données le concernant lorsque celles-ci sont inexactes ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement** : Le Client a le droit d'obtenir l'effacement, de ses données à caractère personnel.
- **Droit à la limitation du traitement** : Le Client a le droit d'obtenir la limitation du traitement.
- **Droit à la portabilité** : Dans les conditions fixées par le RGPD, les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement.

- **Droit d'opposition** : Le Client a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel le concernant. Lorsque les données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, le Client a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel la concernant à de telles fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection. Lorsque le Client s'oppose au traitement à des fins de prospection, les données à caractère personnel ne sont plus traitées à ces fins.
- **Définir des directives** : Conformément au RGPD, le Client peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données le concernant après son décès. A ce titre, le Client peut choisir une personne chargée de l'exécution de ces directives ou, à défaut et sauf directive contraire, il s'agira de ses ayants droits. Ces directives sont modifiables à tout moment.
- Pour exercer l'un de ses droits, le Client est invité à adresser sa demande au délégué à la protection des données personnelles de la CCI Nouvelle-Aquitaine en indiquant ses noms, prénoms, l'objet de sa demande et en joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : dpo@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/>

Le Client est informé que dans le cas où il s'opposerait aux traitements de ses données à caractère personnel qui seraient indispensables à l'exécution de la prestation figurant au Contrat, la prestation ne pourrait être réalisée par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la politique de protection générale de protection des données à caractère personnel de la CCI Nouvelle-Aquitaine et la politique spécifique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de la Team France Export sur le site internet de la CCI Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.cci.fr/article/mentions-legales>

24. Règlement de litiges – Juridiction compétente

Tout litige fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution à l'amiable, à défaut, la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent de Bordeaux.

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX PRESTATIONS COACHING EXPORT A L'ETRANGER

Par dérogation à l'article 4.3 des CGV, les frais de déplacement du conseiller international, pendant toute la durée de l'accompagnement du Client à l'étranger sont payables, à l'issue de la prestation, par le Client à la CCI Nouvelle-Aquitaine sur présentation de la facture, des frais réels engagés par le conseiller International pendant toute la durée du séjour. La refacturation des frais de déplacements du conseiller sont majorés de la TVA au taux de 20 %.

Les frais de déplacement comprennent pendant toute la durée du séjour, le transport A/R vers la destination sélectionnée, les frais de transports sur place (transports en commun et transports individuels), les frais de restauration composés de trois repas par jour ainsi que les frais d'hébergement.

Une estimation des frais de déplacements sera communiquée au Client lors de la signature du Bon de commande, toutefois, cette estimation ne saurait être contractuelle. Selon les standards, du pays de destination, le nombre d'étoiles des hôtels dans lesquels le conseiller international de la CCI Nouvelle-Aquitaine est hébergé peut être amené à évoluer. Le niveau d'hébergement adéquat pour la destination considérée est précisé dans le Bon de commande.

Le conseiller exécute une prestation de coaching auprès du Client, et reste en toute circonstance sous la responsabilité hiérarchique de la CCI Nouvelle-Aquitaine employeur.

Le conseiller assurant la réalisation des prestations ne recevra des directives que de la CCI Nouvelle-Aquitaine. La CCI Nouvelle-Aquitaine fait sien les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail et des règles conventionnelles propres à sa branche d'activité ou de société, relatives notamment à la durée du travail, au repos hebdomadaires et éventuellement complémentaires et aux congés annuels ou autres.

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT D'UNE FONCTION EXPORT

La prestation d'accompagnement au recrutement d'une fonction export ne saurait être assimilée à une prestation de cabinet de recrutement.

Le Client assure la rédaction de l'annonce de recrutement et procède aux entretiens des candidats.

La CCI Nouvelle-Aquitaine propose une prestation de conseil sur la rédaction de l'annonce d'offre d'emploi d'une fonction EXPORT rédigée par le Client et pour laquelle il conserve la responsabilité. La CCI Nouvelle-Aquitaine ne reçoit pas directement les candidatures qui sont réceptionnées exclusivement par le Client, puis présentées, le cas échéant, dans un second temps à la CCI Nouvelle-Aquitaine. Dans cette hypothèse, le Client, en sa qualité de responsable de traitement est tenu d'informer expressément les candidats que leur candidature peut être transmise à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Le cas échéant, les candidatures sont conservées par la CCI Nouvelle-Aquitaine pendant toute la durée d'exécution du Contrat, puis supprimées à l'issue de l'exécution de la prestation.

La CCI Nouvelle-Aquitaine peut participer, en option, aux entretiens d'embauche en présence du client, et formuler un avis sur les profils sélectionnés.

La CCI Nouvelle-Aquitaine procède à la diffusion de l'annonce du Client sur les réseaux sociaux CCI Nouvelle-Aquitaine International après accord du Client. Aucune publication n'est assurée par la CCI Nouvelle-Aquitaine sur les sites d'offres d'emplois.